

région atlantique de faire pression auprès des pêcheurs pour l'obtention du plus bas prix possible comme condition d'un contrat gouvernemental pour l'achat du poisson. En conséquence, des pêcheurs de Terre-Neuve n'ont touché que \$13 pour les 100 livres de poisson, alors que le prix courant était l'an dernier de \$27 les 100 livres. Aujourd'hui, des Terre-neuviens font le pied de grue sur les quais et se demandent où sont les grands profits que le gouvernement leur avait promis. D'ailleurs, le député de Burnaby-Seymour y a fait allusion.

Hier soir, le ministre a exposé les buts de cette mesure législative, comme en fait foi le hansard à la page 4581. Personne ne saurait mettre en question les objectifs ultimes du bill n° C-151. Nous voulons tous que les pêcheurs de la région atlantique et des autres régions du Canada bénéficient de la mesure. Cependant, il n'en demeure pas moins que, jusqu'ici, peu d'entre eux en ont tiré parti. Adopter ce bill équivalait à dire à nos pêcheurs: «Il y a du poisson dans la mer.» Quoi qu'il en soit, les océans sont immenses. Et il faut se demander où se trouve le poisson. Auparavant, les pêcheurs ne connaissaient pas les dispositions que renfermaient des lois analogues, ni les sources de fonds. L'an dernier, peu de prêts ont été consentis en vertu de cette loi et le député de Burnaby-Seymour ainsi que le ministre des Pêcheries le savent. A qui incombera-t-il de faire connaître à nos pêcheurs les dispositions de cette mesure: au ministre des Pêcheries, au ministre des Finances ou à quelque autre personne chargée de l'application de la loi? Le gouvernement avait affecté \$500 pour faire connaître aux pêcheurs de Terre-Neuve les dispositions d'une loi antérieure et cela n'avait pas été suffisant.

Nos pêcheurs doivent être mis au courant des dispositions de cette mesure législative, étant donné qu'ils vivent dans de petites baies et des anses, car ils ne peuvent capter les messages diffusés par les media aussi facilement que les citoyens de Toronto ou d'autres centres métropolitains. Nos pêcheurs devraient savoir quels avantages ils peuvent tirer du bill n° C-151, comment ils peuvent demander des prêts, les rembourser, et ce qu'ils doivent faire s'ils ne peuvent effectuer ce remboursement pendant un certain nombre d'années. A cette fin, le gouvernement devra peut-être retenir les services de relationnistes, ou encore, les inspecteurs pourraient peut-être effectuer ce travail. C'est une perte de temps d'édicter des lois au profit des pêcheurs si les intéressés ne les connaissent pas.

[M. Lundrigan.]

Il est clair que le député de Burnaby-Seymour est en possession de renseignements inconnus aux autres députés. A deux reprises, au cours de son discours—on pourra le vérifier demain dans le hansard—il a dit, cet après-midi, que cette mesure législative vaudra aux pêcheurs canadiens des taux d'intérêt plus favorables. Je ne vois rien dans le bill n° C-151 de nature à justifier cette assertion. Rien n'indique que les taux d'intérêt vont baisser ou être plus favorables. Apparemment, le député en sait plus long sur les futurs taux d'intérêt que les pêcheurs. On se souviendra ce qui est advenu aux taux d'intérêt, à la suite de la mesure législative sur l'agriculture adoptée tout récemment et aux taux d'intérêt des prêts aux agriculteurs. Il n'y avait aucune garantie. On a haussé le taux d'intérêt bloqué à 5 p. 100 et l'on a dit de celui qui serait payé par ces gens-là. C'est la troisième fois, au cours des deux derniers mois, que nous voyons la chose se reproduire.

• (3.40 p.m.)

Nous n'aimerions guère, je crois, nous adresser à une banque pour acheter une voiture ou nous lancer dans une opération financière sans rien savoir des taux d'intérêt. Je ne dirai pas au ministre des Pêcheries (M. Davis), au député de Burnaby-Seymour (M. Perrault) et à la Chambre que je suis satisfait de cette attitude qui consiste à s'aventurer à l'aveuglette. Je ne vais pas faire de commentaire là-dessus. Je ne dirai pas, au nom des pêcheurs de ma circonscription, que j'approuve un taux d'intérêt dont l'importance m'est tout à fait inconnue.

Le député de Burnaby-Seymour déclare qu'il sera plus avantageux. Je demande au ministre de Pêcheries de nous dire quel sera ce taux d'intérêt. Je serais certes heureux d'apprendre dans quelle mesure il est plus avantageux.

M. Perrault: Vous ne pourriez pas obtenir de l'argent à 5 p. 100.

M. Lundrigan: D'après le député de Burnaby-Seymour les pêcheurs ne pourraient pas emprunter à 5 p. 100. Il est évident que le taux d'intérêt sera sensiblement supérieur à 5 p. 100, qu'il atteindra peut-être 10 ou 15 p. 100. Or, d'après lui, il sera quand même plus avantageux. Pourquoi dit-il cela? Pourquoi ne dit-il pas la vérité, toute la vérité et rien que la vérité, c'est-à-dire que les agriculteurs et les pêcheurs paieront deux fois plus cher leurs emprunts et qu'ils n'auront plus aucun